

ORDRE DU JOUR

Conseil communautaire du 5 Décembre 2017

Procès-verbal de la séance du 7 Novembre 2017

Compte-rendu des Décisions du Président

I – Aménagement

01- Élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial – lancement de la démarche.

II – Affaires juridiques

02- Modification de la composition des Commissions Thématiques.

03 - Modification de la représentation de la communauté d'agglomération au sein de l'Établissement Public Foncier Local « Landes Foncier ».

04- Modification de la représentation de la communauté d'agglomération au sein du Syndicat du Midou et de la Douze.

05- Dérogations au repos dominical (Communes de Mont de Marsan et de Saint-Pierre du Mont) – Avis du Conseil Communautaire.

III- Ressources humaines

06- Rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes.

07- Mise à jour du tableau des emplois.

IV– Finances

08- Budget Principal : décision modificative n°2-2017.

09- Budget annexe Transports : décision modificative n°1-2017.

10- Budget annexe Logements : décision modificative n°1-2017.

11- Révision des attributions de compensation suite au transfert de la saison culturelle et à l'actualisation des coûts liés à la mutualisation des services.

12- Modification des Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP-CP).

13- Associations reconnues d'utilité publique - exonération de versement de transport

14- Assujettissement de l'exploitation des Aires d'accueil des Gens du Voyage à la TVA

15- Budget Primitif 2018 - Budget principal et Budgets annexes.

16- Budget Primitif 2018 - Budget annexe des logements.

17- Budget Primitif 2018 - Budget transports.

18- Budget Primitif 2018 - Budget annexe des zones d'activités.

19 - Enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire 2018.

V-Tourisme

20- Convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 entre l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat de Mont de Marsan Agglomération et Mont de Marsan Agglomération.

VI – Éducation

21- Participation au financement de l'école privée sous contrat d'association « Jean Cassaigne » pour l'année scolaire 2017/2018.

22- Coût du forfait élève d'école élémentaire servant au calcul de la participation au calcul de la participation des communes extérieures pour leurs élèves scolarisés sur le territoire de Mont de Marsan Agglomération, à compter du 1^{er} janvier 2018.

VII – Culture et Patrimoine

23- Recours au mécénat pour participer au financement de la saison culturelle du Théâtre de Gascogne et ses événements artistiques et culturels ponctuels.

Questions diverses